

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

MM/SG

Madame LAVENIER

Directrice de l'école élémentaire des Trianons

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le **3 0 AVR. 2025**

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 10 mars dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Carte scolaire

La carte scolaire a été publiée par l'Education Nationale et une fermeture de classe a été prononcée.

Sécurités aux abords de l'école

Concernant le point d'inquiétude relatif à la présence d'un individu aux alentours de l'école, générant un sentiment de peur chez les enfants : je vais solliciter la police municipale pour que des passages réguliers autour de l'école puissent être effectués.

Je sollicite par ailleurs votre concours pour maintenir une vigilance et transmettre à la Police municipale toute attitude suspecte aux alentours de l'école.

Je vous confirme qu'en l'absence d'infraction caractérisée, la marge de manœuvre est limitée.

Je vais toutefois tout mettre en œuvre pour solliciter les services de prévention compétents pour une vigilance accrue sur ce sujet.

Les ASVP assurent la traversée lorsque les effectifs sont suffisants et que les agents ne sont pas mobilisés sur d'autres missions.

Travaux

Le vote du budget a eu lieu le 2 avril et les travaux retenus pour le budget 2025 vous seront présentés à l'occasion de la réunion dédiée dans les jours qui suivront le vote.

Le recensement des propositions soumises au budget 2026 se fera également à l'occasion de cette réunion.

La réfection totale de la toiture a été effectuée durant l'été 2024 et le remplacement des portes donnant vers la cantine a été réalisé également.

Le déplacement de la baie informatique doit être effectué, afin de pouvoir installer une climatisation du local. Les études sont en cours.

Un rack supplémentaire pour les trottinettes a été posé durant les vacances d'avril. Concernant la demande pour les vélos, il convient d'inscrire cette proposition au recensement du budget 2026.

Deux barres de seuil ont été refixées concernant les escaliers.

Pour la demande d'ouverture pour accès cour/jardins, il convient de bien travailler cette proposition et bien faire le point sur la définition du mobilier. En effet, le mobilier de la Ville répond à un marché qui donne accès à un type de mobilier bien défini.

Concernant la demande d'abaissement des lavabos pour les plus petits, la faisabilité n'est pas possible. Les lavabos sont fonctionnels et à hauteur pour que les enfants se lavent les mains. Si les enfants ont besoin de boire, ils peuvent y remplir des gourdes.

La Ville ne peut pas autoriser des personnes extérieures au personnel de la ville, ou aux entreprises mandatées, à effectuer des interventions sur ses bâtiments ou leurs extérieurs. De plus, en termes de responsabilité, ces réalisations doivent être effectuées dans les règles de l'art, en respectant les normes et règlements en vigueur, afin de permettre au propriétaire de bâtiments, en cas de problème, de pouvoir répondre de la conformité des locaux.


La demande d'un rétro-planning pour les travaux de maintenance relève d'un outil de suivi interne aux services compétents : je n'accéderai donc pas à votre demande. De plus, Mme la Directrice étant l'interlocuteur de la ville sur ce sujet, les informations nécessaires lui sont transmises. Le service Scolaire reste à sa disposition pour toute question sur ce sujet, et encourage à ne pas attendre le Conseil d'école pour évoquer ces questions avec nos services.

Concernant les rencontres sportives et comme évoqué, ce n'est pas le car qui conditionne la participation. En effet, il est prévu un tournoi par niveau scolaire, aucune autre place n'est disponible. C'est une question de mobilisation de l'équipement sportif qui est soumis à une organisation rigoureuse afin de pouvoir faire bénéficier l'ensemble des élèves de 1^{er} et 2nd degré.

Je vous invite à afficher cette réponse dans l'espace réservé à cet effet, afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.




L'Adjointe au Maire
déléguée à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et Aux Nouveaux Arrivants

Martine MAYET

Copies : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
M. SGARD, Elu au Conseil d'école